

# L'entreprise Paul Boyé devrait s'agrandir



Publié le 29 avril 2020 - Par Clémence Fullea, France Bleu Occitanie

**Clermont-le-Fort, France**

**Près de Toulouse, l'entreprise Paul Boyé devrait s'agrandir pour produire plus de masques FFP2 et chirurgicaux**

Paul Boyé Technologies installée à Labarthe-sur-Lèze, au sud de Toulouse, a un projet d'extension de l'autre côté de la RN20, sur la commune de Clermont-le-Fort. Cela permettrait à l'entreprise de produire jusqu'à 300 millions de masques par an alors que la crise du Covid-19 est loin d'être finie.

Seulement 4 usines fabriquent des masques ffp2 en France, dont Paul Boyé, au sud de Toulouse (illustration) © Maxppp - Delphine Goldsztejn

L'usine Paul Boyé Technologies de Labarthe-sur-Lèze, à 25 kilomètres au sud de Toulouse veut s'étendre pour produire encore plus de masques FFP2 et chirurgicaux. On vous avait révélé sur France Bleu que ce producteur de tenues et d'équipements de sécurité cherchait à recruter pour fabriquer des masques. Il en produisait au début des années 2000 avant d'arrêter, faute de commandes de l'Etat. Mais avec le coronavirus, l'entreprise a relancé ses machines et cherche aujourd'hui à construire un nouveau bâtiment pour accélérer sa production et arriver, à l'automne, à 25 millions de masques par mois, soit 300 millions par an. Ce sont des masques FFP2 et chirurgicaux, destinés en priorité aux hôpitaux et aux soignants.

**Un projet de 12.000 mètres carrés**

L'idée serait d'installer un nouveau bâtiment juste en face, sur la commune de Clermont-le-Fort, le long de la D820 (RN20), précisément au sud du rond-point d'entrée. Le maire de la commune (maire sortant, qui assure l'intérim) Christian Hugues, confirme à France Bleu Occitanie que ce projet est en discussion et qu'il pourrait s'agir d'un entrepôt de 12.000 mètres carrés, pour y mettre les énormes machines nécessaires à la production. Un conseil municipal élargi avec les élus sortants et les nouveaux doit se tenir ce jeudi en visioconférence pour en discuter. Les travaux de carottage ont déjà commencé, même si Jacques Boyé, le patron de Paul Boyé, refuse pour l'instant de confirmer toutes ces informations, indiquant qu'il nous rappellera dès qu'il aura "suffisamment de certitudes".



Il faut dire que Christian Hugues a quelques réserves : "On ne cherche pas à mettre des bâtons dans les roues, tout le monde a besoin de ces masques", mais il s'interroge sur l'articulation entre "la vocation touristique de ce site de Riverotte (situé sur les bords de l'Ariège et qui accueille 30.000 visiteurs entre le 1er juin et le 30 septembre, ndlr), les aspects environnementaux et les travaux". Il souhaite aussi qu'une solution soit trouvée pour deux entreprises qui devraient déménager pour laisser la place à Paul Boyé : les Transports Maurel et la Cemex qui fabrique des granulats. Et il aimerait des engagements, notamment, de la Région.

### **La Région Occitanie pousse**

C'est la Région justement qui pousse pour développer une filière économique autour des masques. L'Occitanie a clairement affiché sa volonté d'avoir une production locale de 30 millions de masques par mois d'ici l'automne (à travers Paul Boyé et des PME pour les masques en tissus). Mais Jacques Boyé, le président du groupe Paul Boyé avait prévenu sur France Bleu : "Je ne peux pas monter d'énormes usines pour fabriquer des masques si demain il n'y a pas de commandes pour les alimenter, c'est bien évident".

Il lui faut donc des garanties de l'Etat.

Et Carole Delga, la présidente de la Région s'active pour obtenir ces garanties. Elle est allée sur place il y a une dizaine de jours, elle a Jacques Boyé au téléphone régulièrement "et surtout je suis en contact avec les services du Premier ministre pour soutenir ce projet. J'actionne tous mes leviers, le Préfet aussi. On fait tout pour que cela se fasse", dit-elle au micro de France Bleu Occitanie. Les services de la Région ne nous communiquent pas les montants des aides ou des investissements qui pourraient être alloués à Paul Boyé mais expliquent que leur soutien passe déjà par le recours à l'Agence régionale de l'aménagement et de la construction (ARAC) qui est en train d'étudier les contraintes techniques (le terrain étant sur un secteur inondable).